

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 21 juin 2019 fixant la composition  
du conseil supérieur de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1916765A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3321-5 à R. 3321-6,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale est, outre les membres de droit, la suivante jusqu'au 30 juin 2020 :

- M. le général de corps d'armée Morterol Thibault ;
- M. le général de corps d'armée Gieré François, Albert ;
- M. le général de corps d'armée Tavel Laurent, Marc ;
- M. le général de corps d'armée Jockers Bruno, Marcel-Auguste ;
- M. le général de corps d'armée Labbé Michel, Hubert, Robert ;
- M. le général de division De Oliveira Armando.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 juin 2018 modifié par l'arrêté du 24 avril 2019 fixant la composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le préfet, directeur de cabinet  
du ministre de l'intérieur,*

S. BOUILLON